



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 10 mars 2022, s'est réuni le 17 mars 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52

Présents : 46 jusqu'à 19h20, 47 jusqu'à 20h30, 46 jusqu'à 20h40, puis 45

Votants : 51

Secrétaire de séance : Florence PENCHE

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Denis BARGUIL, Guy DOEUFF, Martine PRIMA
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Marie-Madeleine BERGOT, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT (départ à 20h30), Leslie COLLINS
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE (arrivée à 19h20-départ à 20h40), Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michel FORGET (QUIMPERLE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENÉ)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Yves BERNICOT (REDENE) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
 Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Florence PENCHE (RIEC) jusqu'à 19h20, puis à partir de 20h40

DCC2022-059

VIE COURANTE
16- DECHETS

Approbation des tarifs de location des conteneurs à ordures ménagères et tri sélectif pour les professionnels applicables au titre de l'année 2022

Des conteneurs à ordures ménagères ou tri sélectif sont loués aux entreprises, commerçants ou artisans qui en font la demande. Il est à noter que ces tarifs sont inclus dans le montant de la redevance spéciale, pour les établissements concernés. En revanche, s'agissant des établissements produisant une quantité de déchets égale ou inférieure à 1000 litres par semaine, il est nécessaire de revoir le montant de la tarification.

Le tableau ci-dessous récapitule les tarifs, en euros, en fonction des années, et la proposition de tarifs pour l'année 2022 :

Evolution des tarifs de location de bacs pour les professionnels

Tarifs en euros/an	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bacs 340 L	24,50	25,00	25,50	26,00	26,50	27,00
<i>Evolution en €</i>		0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
<i>Evolution en %</i>		2,0	2,0	1,96	1,92	1,89
Bacs 660 / 770 L	33,00	33,50	34,00	34,50	35,00	35,50
<i>Evolution en €</i>		0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
<i>Evolution en %</i>		1,5	1,5	1,47	1,45	1,43
Bacs 1000 L	49,50	50,00	50,50	51,50	52,50	53,00
<i>Evolution en €</i>		0,50	0,50	1,00	1,00	0,50
<i>Evolution en %</i>		1,0	1,0	1,98	1,94	0,95

Suite à la réunion de la commission cadre de vie en date du 10 mars 2022, les tarifs suivants sont proposés pour l'année 2022 :

- conteneurs d'une capacité maximum de 400 litres (conteneurs 2 roues) : 27 €,
- conteneurs d'une capacité maximum de 770 litres : 35,50 €,
- conteneurs d'une capacité supérieure ou égale à 1000 litres : 53 €.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER les tarifs de location des conteneurs à ordures ménagères et tri sélectif applicables au titre de l'année 2022 tels que proposés.
- AUTORISER le Président à signer les documents afférents.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE les tarifs de location des conteneurs à ordures ménagères et tri sélectif

applicables au titre de l'année 2022 tels que proposés.
- AUTORISE le Président à signer les documents afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,




Sébastien MIOSSEC